

FIRST PHOSPHATE CORP.

États financiers intérimaires condensés

30 novembre 2024

(Exprimé en dollars canadiens)

(Non vérifié - Préparé par la direction)

FIRST PHOSPHATE CORP.

<u>INDEX</u>	<u>Numéro de page</u>
AVIS D'ABSENCE D'EXAMEN PAR LE VÉRIFICATEUR DES ÉTATS FINANCIERS INTERIMAIRES CONDENSÉS	3
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	4
ÉTAT DES PERTES ET PERTES GLOBALES	6
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (DÉFICIT)	7
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	9
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS	10-32

FIRST PHOSPHATE CORP.

AVIS DE NON-EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES CONDENSÉS PAR LE VÉRIFICATEUR

Les états financiers intérimaires condensés non audités de First Phosphate Corp. (la « Société ») ont été préparés par la direction de la Société et sont sous son contrôle. Ces états financiers, ainsi que les notes complémentaires, ont été approuvés par le comité d'audit de la Société

Conformément au Règlement 51-102 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société déclare que ces états financiers intérimaires condensés non audités n'ont pas été examinés par les vérificateurs de la Société.

Approuvé et autorisé par le conseil d'administration le 29 janvier 2025.

« BENNETT KURTZ »

Administrateur

« JOHN PASSALACQUA »

Administrateur

FIRST PHOSPHATE CORP.

(Exprimé en dollars canadiens)

(Non vérifié)

AU

Actif	30 novembre 2024	29 février 2024
	\$	\$
Actifs à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	149 983	7 496 238
Liquidités restreintes (note 5)	35 000	25 000
Charges payées d'avance (note 6)	64 566	411 438
Crédits d'impôt à recouvrer (note 9)	1 126 277	-
Montants à recevoir	36 952	640 687
	1 412 778	8 573 363
Actifs à long terme		
Investissement (note 7)	138 098	132 988
Frais de financement payés d'avance (note 8)	359 185	731 673
Biens d'exploration et d'évaluation (note 9)	3 591 734	3 557 734
	4 089 017	4 422 395
Total de l'actif	5 501 795	12 995 758
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Dettes et charges à payer	306 960	2 532 332
Passif au titre des primes d'actions accritives (note 10)	129 342	1 151 052
Total des passifs	436,302	3 683 384
Équité		
Capital social (note 11)	27 484 724	26 342 634
Excédent d'apport (note 11)	5 423 046	4 917 414
Actions à émettre (note 11)	143 597	-
Déficit	(27 985 874)	(21 947 674)
Total des capitaux propres	5 065 493	9 312 374
Total du passif et des capitaux propres	5 501 795	12 995 758
Nature des activités (note 1)		
Continuité des activités (note 2)		

Approuvé et autorisé par le conseil d'administration le 29 janvier 2025.

« BENNETT KURTZ »

Administrateur

FIRST PHOSPHATE CORP.

« JOHN PASSALACQUA »
Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intérimaires condensés.

FIRST PHOSPHATE CORP.
ÉTATS INTÉRIMAIRES CONDENSÉS DES PERTES ET DES PERTES GLOBALES
(Exprimé en dollars canadiens)
(Non vérifié)

	Pour les trois mois terminés le		Pour les neuf mois terminés le	
	30 novembre 2024	30 novembre 2023	30 novembre 2024	30 novembre 2023
	\$	\$	\$	\$
Dépenses				
Frais d'exploration minière et de métallurgie (note 9)	890 243	55 142	3 943 631	1 210 513
Rémunération à base d'actions (notes 11 et 12)	488 082	307 346	1 676 069	737 578
Développement des affaires	193 815	109 663	464 349	699 033
Honoraires professionnels (note 11)	30 610	176 915	333 161	797 296
Frais de recherche et développement	17 786		17 786	
Frais généraux et administratifs	60 568	30 438	194 940	131 685
Frais de réglementation et de conformité	14 530	21 957	127 030	115 440
Frais de consultation	(21 833)	85 611	43 967	399 801
Frais de gestion	-	117 000	-	423 000
Jetons de présence	-	54 000	10 000	140 400
Total des dépenses	1 673 801	958,072	6 810 933	4,654,746
Autres revenus/(charges)				
Intérêts créditeurs	1746	7,874	118 401	19 971
Frais de financement (notes 8 et 11)	(119 729)	-	(372 488)	-
Gain sur l'amortissement du passif au titre des primes d'actions accrues (note 10)	109 124	3 608	1 021 710	107 054
Gain non réalisé sur les placements (note 7)	674	-	5 110	-
Perte nette et perte globale	(1 681 986)	(946 590)	(6 038 200)	(4 527 721)
Perte par action ordinaire – de base et diluée	(0,02)	(0,02)	(0,08)	(0 ,09)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base et diluées	76 157 398	53 187 984	75 171 163	51 412 795

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers intérimaires condensés.

FIRST PHOSPHATE CORP.
ÉTATS INTÉRIEAIRES CONDENSÉS DE L'ÉVOLUTION DES
CAPITAUX PROPRES
Pour les neuf mois terminés les 30 novembre 2024 et 2023
(Exprimé en dollars canadiens)
(Non vérifié)

Actions ordinaires

	Nombre d'actions	Montant \$	Excédent d'apport \$	Actions à émettre \$	Déficit \$	Total des dépenses \$
Solde, 28 février 2023	48 318 722	16 923 000	2 086 279	68 257	(13 655 206)	5 422 330
Unités émises dans le cadre de placements privés	3 074 592	1 754 980	584 172	-	-	2 339 152
Passif au titre des primes d'actions accritives	-	(186 938)	-	-	-	(186 938)
Coûts d'émission d'actions	-	(111 138)	-	-	-	(111 138)
Actions et bons de souscription émis pour les frais d'insadation	42 857	(16 338)	16 338	-	-	-
Actions émises pour l'acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation	27 173	22 825	-	-	-	22 825
Actions émises dans le cas de l'exercice de bons de souscription	249 863	94 205	(7 816)	(68 257)	-	18 132
Rémunération à base d'actions	-	-	964 078	-	-	964 078
Actions émises lors de l'exercice de unités d'actions restreintes	593 828	226 500	(226 500)	-	-	-
Actions émises pour le règlement d'une dette	179 104	60 000	-	-	-	60,000
Actions émises pour le règlement de comptes créditeurs	1 289 147	489,876	-	-	-	489,876
Perte nette pour la période					(4 527 721)	(4 527 721)
Solde, 30 novembre 2023	53 775 286	19 256 972	3 416 551	-	(18 182 927)	4 490 596
Solde, 29 février 2024	73 786 772	26 342 634	4 917 414	-	(21 947 674)	9 312 374
Actions émises pour le développement des affaires	200 000	60 000	-	-	-	60 000
Rémunération à base d'actions	-	-	1 532 472	143597	-	1 676 069
Actions émises pour l'acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation	200 000	34 000	-	-	-	34 000
Actions émises pour le règlement d'une dette	83 334	21 250	-	-	-	21 250
Actions émises lors de l'exercice d'unités d'actions restreintes	2 928 696	1 026 840	(1 026 840)	-	-	-
Perte nette pour la période	-	-	-	-	(6 038 200)	(6 038 200)
Solde, 30 novembre 2024	77 198 802	27 484 724	5 423 046	143 597	(27 985 874)	5 065 493

FIRST PHOSPHATE CORP.

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires condensés.

FIRST PHOSPHATE CORP.

La Société a payé Néant en impôts et 10 163 \$ en intérêts au cours des neuf mois terminés le 30 novembre 2024 (2023 - Néant et 1 608 \$).

La Société a reçu 118 401 \$ en revenus d'intérêts au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024 (19 971 \$ en 2023).

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers intérimaires condensés.

FIRST PHOSPHATE CORP.

Notes afférentes aux états financiers intérimaires condensés

30 novembre 2024

(Exprimé en dollars canadiens)

(non vérifié)

1. Nature des opérations

First Phosphate Corp. (la « Société ») a été constituée en Colombie-Britannique le 18 septembre 2006. Le 29 juin 2022, la Société a déposé des statuts de modification auprès de la province de la Colombie-Britannique pour changer son nom de First Potash Corp. à First Phosphate Corp. L'adresse du siège social et du bureau d'enregistrement de la Société est le 1055, rue Georgia Ouest, 1500 Royal Centre, C.P. 11117, Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 4N7. La Société possède et développe des propriétés d'extraction de phosphate de roche ignée dans la région du Saguenay au Québec et des procédés commerciaux connexes pour la production d'acide phosphorique et d'ingrédient actif cathodique (« CAM ») pour une utilisation dans les batteries lithium-fer-phosphate (« FPL ») pour l'industrie des véhicules électriques.

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites sous le symbole « PHOS » à la Bourse des valeurs canadiennes, « FRSPF » sur le marché rose de gré à gré et « KDO » à la Bourse de Francfort.

2. Exploitation sur le site

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board, applicables à une entreprise en exploitation, qui supposent que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible. Par conséquent, il ne tient pas compte des ajustements qui pourraient être nécessaires si la Société n'est pas en mesure de poursuivre son exploitation et est donc tenue de réaliser ses actifs et d'acquitter ses passifs autrement que dans le cours normal des activités et en montants qui peuvent différer de ceux divulgués dans les présents états financiers. Ces ajustements pourraient être importants. La capacité de l'entreprise à poursuivre ses activités dépend de sa capacité à continuer d'obtenir un financement par actions et, en fin de compte, à réaliser des opérations rentables. Bien que l'entreprise ait réussi à obtenir du financement dans le passé, le succès de telles initiatives ne peut être garanti.

Au 30 novembre 2024, la Société avait accumulé des pertes de 27 985 874 \$ depuis sa création et avait enregistré des flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation de 7 346 255 \$ pour les neuf mois terminés à cette date. De plus, l'entreprise s'attend à subir d'autres pertes à mesure qu'elle étendra ses activités. Ces facteurs représentent des incertitudes importantes qui jettent un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. La capacité de l'entreprise à poursuivre ses activités dépend de sa capacité à obtenir un financement supplémentaire et, en fin de compte, à réaliser des opérations rentables. Bien que l'entreprise ait réussi à obtenir du financement dans le passé, le succès de telles initiatives ne peut être garanti.

Ces états financiers ne comprennent pas les ajustements liés à la recouvrabilité et à la classification des montants d'actifs comptabilisés et à la classification des passifs qui peuvent être nécessaires si la

FIRST PHOSPHATE CORP.

société n'est pas en mesure de poursuivre son exploitation. Ces ajustements pourraient être importants.

FIRST PHOSPHATE CORP.

Notes afférentes aux états financiers intérimaires condensés

30 novembre 2024

(Exprimé en dollars canadiens)

(non vérifié)

3. Base de présentation

a) Déclaration de conformité

Ces états financiers intérimaires condensés ont été préparés conformément à IAS 34, Rapports financiers intérimaires. Ils ne comprennent pas tous les renseignements et informations requis dans les états financiers annuels et doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels de la Société au moment et pour l'exercice clos le 29 février 2024 (« États financiers annuels »). Toutefois, certaines notes explicatives sont incluses pour expliquer les événements et les transactions qui sont importants pour la compréhension des changements dans la situation financière et le rendement de la Société depuis les derniers états financiers annuels en date et pour l'exercice clos le 29 février 2024. Ces états financiers intérimaires condensés non audités suivent les mêmes conventions comptables et méthodes d'application que les états financiers annuels.

Ces états financiers intérimaires condensés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés comme des instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. De plus, ces états financiers intérimaires condensés ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception de l'information sur les flux de trésorerie.

La parut de ces états financiers a été autorisée par le conseil d'administration le 29 janvier 2025.

b) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, ce qui est également la monnaie fonctionnelle de la Société, sauf indication contraire.

4. Renseignements importants sur les conventions comptables

Lors de la préparation des états financiers intérimaires condensés de la Société pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024, la Société a appliqué les conventions comptables, les jugements critiques et les estimations divulgués aux notes 3 et 4 de ses états financiers pour l'exercice clos le 29 février 2024.

Déclarations comptables adoptées au cours de la période

Modifications à IAS 1 : Classification des passifs courants ou non courants et report de la date d'entrée en vigueur.

En janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à IAS 1, Présentation des états financiers, afin de fournir une approche plus générale de la présentation des passifs comme étant courants ou non courants en fonction des ententes contractuelles en place à la date de clôture.

FIRST PHOSPHATE CORP.

Notes afférentes aux états financiers intérimaires condensés

30 novembre 2024

(Exprimé en dollars canadiens)

(Non vérifié)

Ces modifications :

- préciser que les droits et conditions existants à la fin de la période de déclaration sont pertinents pour déterminer si :la Société a le droit de reporter le règlement d'un passif d'au moins douze mois ;
- prévoir que les attentes de la direction ne sont pas une considération pertinente quant à savoir si la Société exercera ses droits de reporter le règlement d'une responsabilité ; et
- préciser quand un passif est considéré comme réglé.

Le 31 octobre 2022, l'IASB a reporté d'une période la date d'entrée en vigueur des nouvelles directives aux périodes de rapport annuelles commençant le 1er janvier 2024 ou après cette date et devant être appliquée rétrospectivement. La direction a déterminé que la modification n'a pas d'incidence importante sur ses états financiers.

Déclarations comptables récentes

IFRS 18 : Présentation et information dans les états financiers.

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, Présentation et information dans les états financiers, remplaçant IAS 1, Présentation des états financiers, comme principale source d'exigences des normes comptables IFRS pour la présentation des états financiers.

Cette norme introduit :

- trois catégories définies pour les revenus et les dépenses (exploitation, investissement et financement) et nécessitant les entreprises doivent fournir de nouveaux sous-totaux définis, y compris les bénéfices d'exploitation ;
- une transparence accrue des mesures de rendement définies par la direction, qui obligent les sociétés à divulguer des explications sur les mesures propres à l'entreprise liées à l'état des résultats ; et
- des directives améliorées sur la façon dont les sociétés regroupent l'information contenue dans les états financiers, y compris des indications sur la question de savoir si l'information est incluse dans les états financiers ou si elle est incluse dans les notes.

IFRS 18 s'applique aux périodes de déclaration annuelles commençant le 1er janvier 2027 ou après cette date, avec une adoption anticipée autorisée, et doit être appliquée rétrospectivement pour les périodes comparatives. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de cette norme sur ses états financiers.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie affectée

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie détenue à la banque de 149 983 \$ (896 238 \$ au 29 février 2024) et les placements dans des certificats de placement garanti (« CPG ») de 0 \$ (6 600 000 \$ au 29 février 2024).

FIRST PHOSPHATE CORP.**Notes afférentes aux états financiers intermédiaires condensés****30 novembre 2024****(Exprimé en dollars canadiens)****(Non vérifié)**

L'encaisse affectée est composée d'un investissement de 35 000 \$ dans un CPG (29 février 2024 - 25 000 \$). Le CPG est un terme encaissable d'un an dont la date d'échéance est le 3 avril 2025 et qui rapporte des intérêts annuels de 4,75 % par année. Le CPG est détenu comme garantie pour les cartes de crédit émises aux dirigeants de la Société.

6. Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont composées des éléments suivants :

	30 novembre 2024	29 février 2024
	\$	\$
Paiements excédentaires effectués sur des cartes de crédit	-	2 973
Dépenses payées d'avance :		
Développement des affaires	24 540	219 794
Exploration minière et métallurgie	-	86 195
Honoraires professionnels	-	22 328
Frais généraux d'administration	11 737	40 148
Frais de réglementation et de conformité	19 956	-
Frais de consultation	8 333	40 000
Total des dépenses	64 566	411 438

7. Investissements

Le 10 janvier 2023, la Société a conclu un contrat d'option d'investissement et de licence (le « contrat IPL ») avec Integrals Power Limited (« IPL ») aux termes duquel la Société a acquis 7 386 actions D'IPL pour 50 000 £ (83 060 \$). Aux termes de l'accord IPL, IPL a accordé une option d'acquisition d'une licence d'utilisation de la technologie IPL dans une installation d'une capacité de production allant jusqu'à 1 000 tonnes de matériaux actifs de cathode lithium-phosphate de fer (« LFP ») (« CAM ») pour un paiement supplémentaire de 950 000 £. IPL a également accordé à la société une autre option d'acquies, pour un paiement initial supplémentaire de 1 000 000 £, une licence d'utilisation de la technologie IPL dans une installation d'une capacité de production supérieure à 1 000 tonnes. La Société s'engage à percevoir une redevance de 1,5 % par kilogramme de MCP LFP vendue à partir d'une installation qui utilise la technologie IPL.

La continuité des investissements est la suivante :

	\$
Solde, 28 février 2023	83 060
Gain sur la conversion des devises étrangères	-
Solde, 30 novembre 2023	83 060

FIRST PHOSPHATE CORP.**Notes afférentes aux états financiers intérimaires condensés****30 novembre 2024****(Exprimé en dollars canadiens)****(Non vérifié)**

Solde, 29 février 2024	132 988
Gain sur la conversion des devises étrangères	5 110
Solde, 30 novembre 2024	138 098

8. Frais de financement payés d'avance

Le 29 décembre 2023, la Société a conclu une facilité de crédit (la « facilité de crédit ») avec les membres de son équipe de direction et de son conseil d'administration afin d'établir une facilité de crédit renouvelable de 2 100 000 \$ jusqu'au 30 septembre 2025. La Société a émis 5 250 000 bons de souscription d'actions à titre de compensation pour la conclusion de la facilité de crédit, dont 2 625 000 bons de souscription ont été acquis immédiatement et le reste serait acquis lors de l'utilisation de la facilité. La juste valeur des bons de souscription acquis a été estimée à 798 188 \$ (note 13) et est amortie sur la durée de la facilité de crédit jusqu'au 1er septembre 2025. Les autres bons de souscription sont acquis au fur et à mesure que les avances sont prises en vertu de la facilité de crédit. Jusqu'à la date du rapport, l'entreprise n'a pas tiré sur l'installation.

La continuité des charges de financement payées d'avance est la suivante :

	\$
Solde, 28 février 2023	-
Solde, 30 novembre 2023	-
Solde, 29 février 2024	731 673
Amortissement de l'exercice	(372 488)
Solde, 30 novembre 2024	359 185

9. Actifs d'exploration et d'évaluation

Voici les détails des changements dans les actifs d'exploration et d'évaluation dans la région du Saguenay au Québec pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024 :

	Lac à l'Orignal	Région de Lamarche	Région de Bluesky (c)	Total \$
--	--------------------	-----------------------	--------------------------	-------------

FIRST PHOSPHATE CORP.**Notes afférentes aux états financiers intérimaires condensés****30 novembre 2024****(Exprimé en dollars canadiens)****(Non vérifié)**

	(a) \$	Zone phare (b) \$	\$	
Solde au 28 février 2023	3 270 709	264 200	109 325	3 644 234
Coûts d'acquisition	-	22 825	-	22 825
Solde au 30 novembre 2023	3 270 709	287 025	109 325	3 667 059
Solde au 29 février 2024	3 270 709	287 025	-	3 557 734
Coûts d'acquisition	-	34 000	-	34 000
Solde au 30 novembre 2024	3 270 709	321 025	-	3 591 734

La Société impute les dépenses d'exploration et d'évaluation non liées à l'acquisition aux profits et pertes. Il s'agit des frais d'exploration minière et de métallurgie (recouvrement) dans l'état des pertes et des pertes globales. Le tableau ci-après donne le détail de ces dépenses :

	Lac à l'Original a) \$	Région de Bégin-Lamarche Zone phare b) \$	Région de Bluesky c) \$	Total \$
Levé, forage et géophysique	590 416	175 519	10 495	776 430
Essais métallurgiques	-	434,083	-	434 083
Pour les neuf mois terminés le 30 novembre 2023	590 416	609 602	10 495	1 210 513
Consultation	80 000	89 405	-	169 405
Levé, forage et géophysique	-	1 548 806	-	1 548 806
Essais métallurgiques	-	3 889 174	-	3 889 174
Crédits d'impôt relatifs aux ressources	(158 703)	(1 505 051)	-	(1 663 754)
Pour les neuf mois terminés le 30 novembre 2024	(78 703)	4 022 334	-	3 943 631

(a) Lac à l'Original

Les propriétés de Lac à l'Original sont constituées d'une série de claims jalonnés et de claims acquis en vertu de diverses conventions d'option. Cette propriété en est à l'étape de l'exploration.

(b) Zone phare de Bégin-Lamarche

FIRST PHOSPHATE CORP.**Notes afférentes aux états financiers intermédiaires condensés****30 novembre 2024****(Exprimé en dollars canadiens)****(Non vérifié)**

Les propriétés phares de Bégin-Lamarche consistent en une série de claims jalonnés et de claims acquis en vertu de diverses conventions d'option. Cette propriété en est à l'étape de l'exploration.

Le 10 mars 2023, la Société a ajouté à sa région de Bégin-Lamarche et a acquis 13 claims miniers dans ce secteur pour une contrepartie totale de 22 825 \$ par l'émission de 27 173 actions ordinaires. La juste valeur de la contrepartie a été déterminée en fonction de la juste valeur des actions ordinaires à la date d'émission.

Le 10 juillet 2024, la Société a acquis 15 claims miniers dans ce secteur pour une contrepartie totale de 34 000 \$ par l'émission de 200 000 actions ordinaires. La juste valeur de la contrepartie a été déterminée en fonction de la juste valeur des actions ordinaires à la date d'émission.

(c) Région de Bluesky

Les propriétés Bluesky consistent en une série de claims jalonnés. Ces propriétés en sont aux premiers stades d'exploration. Tous les claims sont détenus à 100 % par la Société, sont exempts de redevances nettes sur les fonderies et sont en règle.

Les propriétés Bluesky sont entièrement altérées, car la direction a décidé de ne pas renouveler ses claims, car elle dirige ses ressources vers les autres propriétés minérales. La direction croit que la faisabilité technique et la viabilité commerciale seraient manifestement plus rapides pour l'une des autres propriétés (lac à l'Orignal ou Bégin-Lamarche) par rapport aux propriétés Bluesky.

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables et à des crédits d'impôt sur les dépenses d'exploration admissibles engagées au Québec. Des 1 663 754 \$, 312 913 \$ se rapportent à des dépenses admissibles engagées au Québec au cours de l'exercice se terminant le 28 février 2023, 232 347 \$ se rapportent à des dépenses admissibles engagées au Québec au cours de l'exercice se terminant le 29 février 2024 et 1 118 494 \$ se rapportent à des dépenses admissibles engagées au Québec au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024.

En octobre 2024, la Société a reçu 311 948 \$ et 232 517 \$ des crédits d'impôt du Québec à recevoir en 2023 et 2024, respectivement.

10. Passif à prime d'actions accréditives (« FT »)

	Pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre	
	2024	2023
	\$	\$
Solde, début de la période	1 151 052	91 333
Responsabilité engagée au moyen d'actions accréditives émises	-	186 938

FIRST PHOSPHATE CORP.
Notes afférentes aux états financiers intermédiaires condensés
30 novembre 2024
(Exprimé en dollars canadiens)
(Non vérifié)

Amortissement de l'exercice	(1 021 710)	(107 054)
Solde, fin de la période	<u>129 342</u>	<u>171 217</u>

Au 30 novembre 2024, il reste 646 711 \$ à dépenser pour les dépenses admissibles (30 novembre 2023 - Néant).

11. Capital-actions et excédent d'apport

Le capital-actions autorisé de la Société est un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en série.

La Société n'a pas d'actions privilégiées en circulation.

Les opérations en capital sont les suivantes :

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024

- (a) Le 5 avril 2024, la Société a émis 84 615 actions ordinaires lors de l'exercice d'unités d'actions restreintes (« UAR ») pour des services reçus d'un consultant. La juste valeur des UAR à la date d'octroi a été calculée à 33 000 \$ et a été reclassée lors de l'exercice de l'excédent d'apport au capital-actions.
- (b) Le 16 avril 2024, la Société a émis 200 000 actions ordinaires aux termes de la signature d'une entente de collaboration à l'égard de son projet de mine de phosphate et d'usine LFP CAM dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec, Canada, d'une juste valeur de 60 000 \$.
- (c) Le 31 mai 2024, la Société a émis 470 250 actions ordinaires à la suite de l'exercice de UAR pour des services reçus de ses dirigeants et administrateurs. La Société a également émis 325 933 actions ordinaires en raison de l'exercice de UAR pour les services reçus d'experts-conseils. La juste valeur des UAR à la date d'octroi a été calculée à 301 418 \$ et a été reclassée lors de l'exercice de l'excédent d'apport au capital-actions.
- (d) Le 10 juillet 2024, la Société a acquis 15 claims miniers supplémentaires dans la région de Bégin-Lamarche par l'émission de 200 000 actions ordinaires d'une juste valeur de 34 000 \$.
- (e) Le 11 juillet 2024, la Société a émis 84 615 actions ordinaires lors de l'exercice de UAR pour des services reçus d'un consultant. La juste valeur des UAR à la date d'octroi a été calculée à 33 000 \$ et a été reclassée lors de l'exercice de l'excédent d'apport au capital-actions.

FIRST PHOSPHATE CORP.**Notes afférentes aux états financiers intermédiaires condensés****30 novembre 2024****(Exprimé en dollars canadiens)****(Non vérifié)**

- (f) Le 31 juillet 2024, la Société a émis 28 000 actions ordinaires lors de l'exercice de UAR pour des services reçus d'un consultant. La juste valeur des UAR à la date d'octroi a été calculée à 6 720 \$ et a été reclassée lors de l'exercice de l'excédent d'apport au capital-actions.
- (g) Le 31 août 2024, la Société a émis 470 250 actions ordinaires lors de l'exercice de UAR pour des services reçus de ses dirigeants et administrateurs. La Société a également émis 452 933 actions ordinaires en raison de l'exercice de UAR pour les services reçus d'experts-conseils. La juste valeur des UAR à la date d'octroi a été calculée à 331 308 \$ et a été reclassée lors de l'exercice de l'excédent d'apport au capital-actions.
- (h) Le 2 octobre 2024, la Société a émis 83 334 actions ordinaires pour régler une dette envers un consultant. La juste valeur des actions ordinaires à la date d'octroi a été calculée à 21 250 \$ à 0,255 \$ par action.
- (i) Le 30 novembre 2024, la Société a émis 471 000 actions ordinaires lors de l'exercice de UAR pour des services reçus de ses dirigeants et administrateurs. La Société a également émis 541 100 actions ordinaires en raison de l'exercice de UAR pour des services reçus de consultants. La juste valeur totale des UAR à la date d'octroi a été calculée à 321 394 \$ et a été reclassée lors de l'exercice de l'excédent d'apport au stock de capital.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2023

- (j) Le 1er mars 2023, la Société a émis 184 480 actions ordinaires, sur l'exercice de bons de souscription et 68 257 \$ ont été reclassés des actions à émettre au capital-actions. Le 9 mars 2023, la Société a émis 53 760 actions ordinaires à 0,25 \$ par action, sur l'exercice de bons de souscription de courtiers, pour un produit total de 13 440 \$. La juste valeur des bons de souscription à la date d'octroi a été calculée à 7 215 \$ et a été reclassée lors de l'exercice de l'excédent d'apport au capital-actions.
- (k) Le 10 mars 2023, la Société a émis 27 173 actions ordinaires d'une juste valeur de 22 825 \$ pour l'achat de 13 claims miniers dans la région de Bégin-Lamarche (voir la note 11b)).
- (l) Le 24 avril 2023, la Société a émis 1 205 217 unités à 0,70 \$ par part pour un produit brut de 843 652 \$. Chaque unité était composée d'une action et demie d'un bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription entier peut être exercé pour une action supplémentaire au prix de 1,25 \$ jusqu'au 24 avril 2026. La valeur du capital-actions de 614 660 \$ a été déterminée en utilisant la juste valeur marchande des actions à la date d'émission et le produit résiduel de 228 992 \$ a été attribué aux bons de souscription. La Société a payé 22 760 \$ à titre d'honoraires de courtier et a émis 12 514 bons de souscription à titre de bons de souscription de courtiers à un prix d'exercice de 1,25 \$ par action qui expire le 24 avril 2026. La juste valeur

FIRST PHOSPHATE CORP.**Notes afférentes aux états financiers intérimaires condensés****30 novembre 2024****(Exprimé en dollars canadiens)****(Non vérifié)**

des bons de souscription du courtier a été calculée à 2 900 \$ à l'aide du modèle de tarification de Black Scholes et comptabilisée comme coûts d'émission d'actions.

- (m) Le 24 avril 2023, la Société a émis 1 869 375 unités ft à 0,80 \$ par part pour un produit brut de 1 495 500 \$. Chaque unité FT se compose d'une action ordinaire accréditive et de la moitié d'un bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription entier peut être exercé pour une action supplémentaire autre que ft au prix de 1,25 \$ jusqu'au 24 avril 2026. La valeur du capital-actions de 1 140 320 \$ (avant déduction de la prime de 186 938 \$ ft) a été déterminée en utilisant la juste valeur marchande des actions à la date d'émission et le produit résiduel de 355 180 \$ a été attribué aux bons de souscription. La Société a payé 60 384 \$ à titre de frais de courtage et a émis 57 980 bons de souscription à titre de bons de souscription de courtiers à un prix d'exercice de 1,25 \$ par action qui expire le 24 avril 2026. La juste valeur des bons de souscription a été calculée à 13 438 \$ en utilisant le modèle de tarification de Black Scholes et enregistrée pour partager les coûts d'émission.
- (n) Le 30 avril 2023, la Société a émis 42 857 actions à titre de frais d'interxémentation pour les placements privés ci-dessus d'une juste valeur de 21 857 \$. De plus, la Société a engagé des frais juridiques de 36 218 \$ en ce qui concerne les placements privés ci-dessus.
- (o) Le 17 mai 2023, la Société a émis 7 143 actions ordinaires à 0,50 \$ par action pour un produit brut de 3 572 \$, sur l'exercice de bons de souscription. La juste valeur des bons de souscription à la date d'octroi a été calculée comme Néant, par conséquent, aucun montant n'a été reclassé lors de l'exercice de l'excédent d'apport au stock de capital.
- (p) Le 30 mai 2023, la Société a émis 4 480 actions ordinaires à 0,25 \$ par action, sur l'exercice de bons de souscription de courtiers, pour un produit total de 1 120 \$. La juste valeur des bons de souscription à la date d'octroi a été calculée à 600 \$ et a été reclassée lors de l'exercice de l'excédent d'apport au capital-actions.
- (q) Le 28 juin 2023, la Société a réglé un montant dû pour des services par l'émission de 179 104 actions ordinaires à 0,335 \$ par action.
- (r) Le 1er septembre 2023, la Société a réglé 193 200 \$ dus à ses administrateurs et dirigeants par l'émission de 508 421 actions ordinaires à 0,38 \$ par action. La Société a également réglé 296 676 \$ dus pour des services par l'émission de 780 726 actions ordinaires à 0,38 \$ par action.
- (s) Le 30 novembre 2023, la Société a émis 450 001 actions ordinaires en raison de l'exercice de UAR pour les services reçus de ses dirigeants et administrateurs. La Société a également émis 143 827 en raison de l'exercice de UAR pour les services reçus de consultants. La juste valeur des UAR à la date d'octroi a été calculée à 226 500 \$ et a été reclassée lors de l'exercice de l'excédent d'apport au capital-actions.

FIRST PHOSPHATE CORP.

Notes afférentes aux états financiers intérimaires condensés

30 novembre 2024

(Exprimé en dollars canadiens)

(Non vérifié)

Plan d'ensemble

Le 26 juillet 2023, le Plan omnibus d'encouragement à l'équité (le « Plan omnibus ») a été approuvé et adopté par le Conseil, qui a été mis en œuvre le 25 août 2023. Le plan général remplace le plan de 2022 et établit une UIS et un plan d'options offrant à la Société la flexibilité d'accorder diverses attributions d'actions dans le cadre de son objectif d'attirer, de retenir et de motiver des administrateurs, des dirigeants, des employés et des consultants hautement qualifiés. Il s'agit d'un plan d'incitation à long terme qui permet l'octroi d'options et de UAR (ensemble, les « primes »). L'objectif du plan est de promouvoir la propriété d'actions des personnes admissibles afin d'harmoniser les intérêts de ces personnes avec les intérêts des actionnaires de la Société.

En vertu du Plan omnibus, les personnes admissibles peuvent se voir attribuer un certain nombre de bourses qu'il juge appropriées, les dispositions relatives à l'acquisition devant également être déterminées par le conseil. Au moment de l'acquisition, les participants admissibles ont le droit de recevoir de l'argent ou des actions ordinaires de la trésorerie pour satisfaire à la totalité ou à une partie d'une attribution acquise de l'UIS. La date d'expiration des options accordées en vertu du plan général est fixée par le conseil et ne doit pas être postérieure à dix périodes à compter de la date d'octroi.

Le Plan omnibus est un régime de rémunération « continu » à base d'actions en vertu duquel le nombre total d'actions ordinaires réservées à l'émission en vertu du Plan omnibus ne peut pas dépasser vingt pour cent (20 %) des actions ordinaires émises et en circulation au moment de l'octroi de l'option ou de l'UIS.

Unités d'actions restreintes

Le 30 avril 2024, un consultant de la Société s'est vu accorder 140 000 UAR. 14 000 UAR sont acquises au 31 mai 2024 et les UAR restantes sont acquises par tranches de 42 000 le 31 août 2024, le 30 novembre 2024 et le 28 février 2025.

Le 7 mai 2024, deux consultants de la Société ont obtenu un total de 290 000 UAR. Les UAR sont acquises comme suit : (i) 116 000 en août 31 2024, (ii) 87 000 le 30 novembre 2024 et (iii) 87 000 le 28 février 2025.

Le 10 juillet 2024, un consultant de la Société s'est vu accorder un montant de 175 000 UAR. Les UAR sont acquises comme suit : (i) 25 000 en août 31 2024, (ii) 75 000 le 30 novembre 2024 et (iii) 75 000 le 28 février 2025.

FIRST PHOSPHATE CORP.**Notes afférentes aux états financiers intérimaires condensés****30 novembre 2024****(Exprimé en dollars canadiens)****(Non vérifié)**

Le 1er septembre, la Société a annoncé la nomination de Peter J.F. Nicholson au conseil d'administration à compter de ce jour pour combler le poste vacant créé par la démission de l'ex-administrateur Marc Branson le même jour. Un administrateur de la Société s'est vu accorder un montant de 150 000 UAR. Les UAR sont acquises comme suit : (i) 75 000 le 30 novembre 2024 et (ii) 75 000 le 28 février 2025.

Le 30 septembre 2024, les consultants de la Société ont obtenu un total de 358 000 UAR. Les UAR sont acquises comme suit : (i) 179 000 le 30 novembre 2024 et (ii) 179 000 le 28 février 2025.

Le 1er novembre 2024, un consultant de la Société s'est vu accorder un montant de 60 000 UAR. Les UAR sont acquises comme suit : (i) 60 000 le 28 février 2025.

Voici les détails des changements apportés aux UAR en circulation pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024 :

	Nombre de UAR
En circulation, 1er mars 2023	-
Accordé pendant la période	1 356 886
Acquis et exercés pendant la période	(593 828)
En circulation, 30 novembre 2023	763 058
Exceptionnel, 1er mars 2024	3,074,298
Accordé pendant la période	1 173 000
Acquis et exercés pendant la période	(2 928 696)
Annulé au cours de la période	(246 500)
En circulation, 30 novembre 2024	1,072,102

Voici un résumé des UAR en circulation et pouvant être exercées en date du 30 novembre 2024 :

Date d'expiration	Nombre de UAR en circulation	Nombre de UAR pouvant être exercées
15 décembre 2026	396 002	-
Le 15 décembre 2027	676 100	-
	1 072 102	-

Pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024, la Société a enregistré une rémunération à base d'actions de 969 879 \$ liée à l'acquisition de UAR (2023 - 360 894 \$).

Options

FIRST PHOSPHATE CORP.**Notes afférentes aux états financiers intérimaires condensés****30 novembre 2024****(Exprimé en dollars canadiens)****(Non vérifié)**

Le 16 avril 2024, un conseiller de la Société s'est vu accorder 250 000 options. Les options sont acquises comme suit : i) 25 % au 30 septembre 2024 ; (ii) 25% le 21 mars 2025 ; (iii) 25 % au 30 septembre 2025 ; et (iiii) les options restantes sont acquises le 31 mars 2026.

Le 10 juillet 2024, un consultant de la Société s'est vu accorder 150 000 options qui sont acquises tous les six mois à compter du 31 décembre 2024.

Voici les détails des changements apportés aux options en circulation pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024 :

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré de l'exercice \$
En circulation, 28 février 2023	6 225 000	0,30
Émis au cours de la période	1 732 000	0,70
Annulé au cours de la période	(849 000)	0,61
En circulation, 30 novembre 2023	7 108 000	0,36
En circulation, 29 février 2024	9 893 000	0,37
Émis au cours de la période	400 000	0,40
Forfait au cours de la période	(1 393 000)	0,40
Expiré au cours de la période	(25 000)	0,70
En circulation, 30 novembre 2024	8 875 000	0,36

Voici un résumé des options en circulation et pouvant être exercées en date du 30 novembre 2024 :

Date d'expiration	Nombre d'options en circulation	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice \$	Durée de vie restante
Le 22 février 2026	2 775 000	2 775 000	0,25	1,23
Le 22 février 2026	2 550 000	2 550 000	0,35	1,23
1er septembre 2026	750 000	625 000	0,70	1,75
Le 29 décembre 2026	300 000	75 000	0,40	2,08
Le 16 avril 2027	250 000	62 500	0,40	2,38
31 juillet 2027	150 000	0	0,40	2,67
29 décembre 2028	2 100 000	525 000	0,40	4,08
	8 875 000	6 612 500		

Pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024, la Société a enregistré une rémunération à base d'actions de 562 593 \$ liée à l'acquisition d'options (2023 - 603 184 \$). La juste valeur des options a été déterminée en fonction du modèle de tarification de Black-Scholes, avec les intrants

FIRST PHOSPHATE CORP.**Notes afférentes aux états financiers intérimaires condensés****30 novembre 2024****(Exprimé en dollars canadiens)****(Non vérifié)**

suivants :

Moyennes pondérées	Publié le Le 16 avril 2024	Publié le 10 juillet 2024
Cours de l'action	0,30 \$	0,17 \$
Rendement des dividendes	Néant	Néant
Prix d'exercice	0,40 \$	0,40 \$
Taux d'intérêt sans risque	4,09%	3,75%
Volatilité attendue	100%	100%
Expiration prévue	3,00	3,06

Mandats

Voici les détails des changements apportés aux bons de souscription non exécutés pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024 :

	Nombre de mandats	Prix moyen pondéré de l'exercice \$
En circulation, 28 février 2023	6 547 477	0,49
Émis au cours de la période	1 607 789	1,25
Exercé pendant la période	(65 383)	0,28
En circulation, 30 novembre 2023	8 089 883	0,65
En circulation, 29 février 2024	16 962 927	0,54
Annulé au cours de la période	(80 640)	0,25
En circulation, 30 novembre 2024	16 882 287	0,54

Voici un résumé des mandats non exécutés et pouvant être exercés en date du 30 novembre 2024 :

Date d'expiration	Nombre de mandats non exécutés	Nombre de mandats pouvant être exercés	Prix d'exercice \$	Durée de vie moyenne pondérée restante
31 décembre 2025	10 024 498	10 024 498	0,50	1,08
Le 24 avril 2026	1 607 789	1 607 789	1,25	1,42
30 décembre 2028	5 250 000	2 625 000	0,40	4,08
	16 882 287	14 257 287		

Actions à émettre

FIRST PHOSPHATE CORP.**Notes afférentes aux états financiers intérimaires condensés****30 novembre 2024****(Exprimé en dollars canadiens)****(Non vérifié)**

En vertu de l'entente de collaboration signée le 9 avril 2024, les dépenses d'exploration et de mise en valeur engagées par la Société sur les parts de terres de la Première Nation peuvent être émises à Première Nation Pekuakamiulnuatsh le 30 novembre 2024 pour une valeur de 143 597 \$. Les 574 389 actions émises le 31 décembre 2024 au prix de 0,25 \$ par action. Chaque année, 2,5 % des dépenses liées aux activités d'exploration et de mise en valeur réalisées (forage et travaux connexes) sur le territoire entre le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année sont versées à la Première Nation sous forme d'actions ordinaires de la société en fonction du prix du marché des actions le 31 décembre de l'année en cause. Avant le 20 janvier de chaque nouvelle année et jusqu'à ce que l'entente sur les répercussions et les avantages (ERE) soit signée, First Phosphate paiera au moins le montant annuel minimum de 100 000 actions par année.

12. Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés et apparentés qui ont une incidence sur les états financiers ci-joints sont résumées ci-dessous et comprennent les opérations avec les personnes ou entités suivantes :

Personnel de gestion clé

Le personnel de gestion clé comprend les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société dans son ensemble. La Société a déterminé que le personnel de direction clé est composé de membres de la direction et de membres non exécutifs du conseil d'administration et des dirigeants de la Société.

La rémunération du personnel de gestion clé comprend :

	Pour les trois mois terminés		Pour les neuf mois terminés	
	30 novembre	30 novembre	30 novembre	30 novembre
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Rémunération à base d'actions	162 219	135 210	899 829	421 197
Frais de gestion	-	117 000	-	423 000
Honoraires professionnels	-	-	-	125 000
Jetons de présence	10 000	54 000	10 000	140 400
Frais de financement	119 728	-	372 487	-
Frais de consultation	-	-	-	30 000

FIRST PHOSPHATE CORP.**Notes afférentes aux états financiers intérimaires condensés****30 novembre 2024****(Exprimé en dollars canadiens)****(Non vérifié)**

291 947	306 210	1 282 316	1 139 597
----------------	---------	------------------	-----------

Les frais de financement se rapportent à l'amortissement de la valeur des bons de souscription accordés par la Société aux dirigeants et aux administrateurs en vertu de la facilité de crédit (voir également la note 8).

Aucun montant n'est dû à des apparentés au 30 novembre 2024.

13. Instruments financiers

Les instruments financiers sont des accords entre deux parties qui donnent lieu à des promesses de payer ou de recevoir des instruments en espèces ou en actions. La Société classe ses instruments financiers comme suit : la trésorerie et les équivalents de trésorerie, et les placements chez FVTPL et l'encaisse et les comptes créditeurs restreints au coût amorti. Les valeurs résiduelles de ces instruments se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur court terme à l'échéance.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur en fonction de la fiabilité relative des intrants utilisés pour estimer les justes valeurs. Les trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 – Prix cotés non ajustés sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 – Intrants autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif directement ou indirectement ; et
- Niveau 3 – Intrants qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables.

Le tableau suivant présente les actifs financiers de la Société évalués à la juste valeur par les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur :

En date du 30 novembre 2024

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	149 983	-	-	149 983
Investissements à long terme			138 098	138 ,98

Les investissements au niveau 3 comprennent l'investissement dans des sociétés privées qui ne sont pas cotées en bourse. La direction est d'avis que le prix des actions dans le cadre du plus récent placement privé de l'entité émettrice se rapproche de la juste valeur.

FIRST PHOSPHATE CORP.

Notes afférentes aux états financiers intérimaires condensés

30 novembre 2024

(Exprimé en dollars canadiens)

(Non vérifié)

La Société est exposée à des degrés divers à une variété de risques liés aux instruments financiers :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque d'une perte inattendue si un client ou un tiers d'un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. La Société est exposée à un risque de crédit important, car son exposition maximale se rapporte à l'encaisse et aux liquidités affectées totalisant 184 983 \$. La Société atténue le risque de crédit de l'argent comptant en déposant uniquement auprès d'institutions financières réputées. La Société évalue également la qualité de crédit des contreparties, en tenant compte de leur situation financière, de leur expérience passée et d'autres facteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance.

Au 30 novembre 2024, la Société avait 149 983 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, 35 000 \$ en trésorerie affectée, 1 163 229 \$ de comptes débiteurs gouvernementaux à court terme du T2 2025 et 306 960 \$ en passifs financiers. En décembre 2024, la société a réussi à lever 2,7 millions de dollars dans le cadre d'un placement privé par le biais d'émissions d'actions (voir les événements ultérieurs pour plus de détails). Au 28 janvier 2025, la Société avait des liquidités et des comptes débiteurs à court terme de 3 259 645 \$. Il s'agit de 2 064 004 \$ en espèces, de 35 000 \$ en espèces affectées et de 1 160 641 \$ de comptes débiteurs gouvernementaux à court terme du T2-2025. La Société dispose également d'une marge de crédit de 2,1 millions de dollars de trois de ses administrateurs principaux qui n'a pas été tirée au sort à ce jour.

La Société n'a aucun passif financier dont l'échéance contractuelle est supérieure à une période. Au 30 novembre 2024, la Société dispose d'un fonds de roulement suffisant pour s'acquitter de ses obligations financières.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte qui peut découler de changements dans des facteurs du marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les prix des produits de base et des actions.

(a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque que la Société réalise une perte à la suite d'une modification du taux d'intérêt est faible, car la Société n'a pas de placements ou de passifs à taux d'intérêt variables.

(b) Risque de change

FIRST PHOSPHATE CORP.

Notes afférentes aux états financiers intérimaires condensés

30 novembre 2024

(Exprimé en dollars canadiens)

(Non vérifié)

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Société fluctue en raison des variations des taux de change. Au 30 novembre 2024, une partie des actifs financiers de la Société, comprenant des investissements à long terme, est détenue en Great British Pound (« GBP »). Une variation de 1 % du taux de change entraînerait une variation de la perte ou du gain net de 1 380 \$. L'impact des fluctuations des taux de change n'est pas significatif et, par conséquent, aucune analyse de sensibilité n'a été fournie.

(c) **Risque de prix**

Le risque de prix est lié aux risques liés aux actions et aux prix des produits de base. Le risque lié au cours des actions est défini comme l'impact négatif potentiel sur les bénéfices de la Société en raison des mouvements des cours des actions individuelles ou des mouvements généraux du niveau du marché boursier. Le risque lié aux prix des produits de base est défini comme l'incidence négative potentielle sur les bénéfices et la valeur économique en raison des fluctuations et de la volatilité des prix des produits de base. Comme la Société ne détient pas d'investissements ou d'actifs importants liés aux actions ou aux matières premières, la Société a une exposition minimale au risque de prix.

14. Gestion des risques liés au capital

La Société considère que son capital est composé de capitaux propres.

La Société gère la structure du capital et y apporte des ajustements à la lumière de l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, la Société peut tenter d'émettre de nouvelles actions. Bien que la Société ait réussi à lever des fonds dans le passé grâce à l'émission de capital-actions, il n'est pas certain qu'elle continuera cette méthode de financement en raison des conditions de marché difficiles actuelles.

Afin de faciliter la gestion de ses besoins en capital, la Société prépare des budgets de dépenses qui sont mis à jour au besoin en fonction de divers facteurs, y compris le déploiement réussi du capital et les conditions générales de l'industrie.

La direction examine régulièrement la structure du capital pour s'assurer que les objectifs susmentionnés sont atteints. Aucun changement n'a été apporté à l'approche de la Société en matière de gestion du capital au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024. La Société n'est pas assujettie à des exigences de capital imposées de l'extérieur.

15. Information sectorielle

La Société a un segment d'exploitation impliqué dans l'exploration de propriétés minérales. Toutes les activités et tous les actifs à long terme de la Société pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024 se trouvaient au Canada.

FIRST PHOSPHATE CORP.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires condensés

30 novembre 2024

(Exprimé en dollars canadiens)

(Non vérifié)

16. Événements subséquents

a) Placement privé -

Le 31 décembre 2024, la Société a réalisé un placement privé sans courtier (le « placement ») d'un montant de 2 695 460 \$. Le placement privé consistait en :

1. 7 448 455 actions accréditatives de la Société au prix de 0,35 \$ par action (le « placement accréditive ») ; et

2. 252 857 unités de la Société au prix de 0,35 \$ par action, chaque unité comprenant : (i) une action ordinaire et (ii) la moitié d'un bon de souscription d'action ordinaire avec chaque bon de souscription entier pouvant être exercé pour une action ordinaire au prix de 0,50 \$ par action jusqu'au 31 décembre 2025, sous réserve d'une date d'expiration accélérée.

Le produit brut du placement accréditive doit être utilisé pour engager des « frais d'exploration au Canada » qui sont des « dépenses minières accréditives » (au sens où ces termes sont définis dans la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)) liées aux projets de la Société au Québec.

Dans le cadre du placement, la Société a émis 230 948 actions et 230 949 bons de souscription, pouvant être exercés au prix de 0,50 \$ par action ordinaire, jusqu'au 31 décembre 2025, sous réserve d'une date d'expiration accélérée.

Chaque bon de souscription de rémunération permet à son détenteur d'acquérir une (1) action ordinaire au prix de 0,50 \$ par action ordinaire jusqu'au 31 décembre 2025, à condition que si le prix de négociation moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires du CSE pour 5 jours de bourse consécutifs soit égal ou supérieur à 0,80 \$, la Société puisse accélérer la date d'expiration des bons de souscription émis à la date qui est de 30 jours suivant la date de ce communiqué de presse (« Date d'expiration accélérée »).

Un administrateur de la Société a acheté 285 714 personnes dans le cadre du placement accréditive.

(b) Délivrance des UIS –

Le 1er janvier 2025, la Société a accordé 3 100 000 UAR aux administrateurs, à la direction et au personnel de la Société dans le cadre de la rémunération des primes de fin d'année. Les UAR ont été acquises le 1er janvier 2025.

Le 1er janvier 2025, la Société a accordé 70 000 UAR à un consultant en contrepartie de la fourniture des Services. Les UAR seront acquises le 28 février 2025.

c) Émission d'actions à la Première Nation –

FIRST PHOSPHATE CORP.

Notes afférentes aux états financiers intérimaires condensés

30 novembre 2024

(Exprimé en dollars canadiens)

(Non vérifié)

Le 31 décembre 2024, la Société a émis : 574 389 actions à la Première Nation Pekuakamiulnuatsh en vertu de l'entente de collaboration signée le 9 avril 2024 pour les dépenses d'exploration et de développement entreprises par la Société sur les terres de la Première Nation.